



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

**Projet de renforcement de l'alimentation électrique de la Vallée de la Neste depuis la confluence des Vallées d'Aure et du Louron jusqu'à Lannemezan**

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, il sera procédé du **24 janvier 2022, 9 h 30, au 25 février 2022 inclus jusqu'à 17 h 00, soit durant 33 jours consécutifs**, à une enquête publique unique préalable aux déclarations d'utilité publique (DUP) sollicitées par la société Réseau de transport d'électricité (RTE) pour la création :

- du poste de transformation 225.000 / 63.000 volts d'Aure sur la commune d'Arreau,
- de deux liaisons souterraines à 225.000 volts entre le poste d'Aure et celui de Lannemezan, et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Sarrancolin,
- des raccordements du poste d'Aure au réseau à 63.000 volts existant en technique souterraine (quatre liaisons).

Ce projet concerne les communes d'Arreau, Avezac-Prat-Lahitte, Beyrède-Jumet-Camous, Cadéac, Hèches, Ilhet, Izaux, Labastide, La-Barthe-de-Neste, Lortet, Lannemezan, et Sarrancolin.

M. Christian FALLIERO, cadre retraité de la fonction publique d'État, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête unique, comportant notamment l'étude d'impact du projet ainsi que les volets spécifiques aux différentes procédures citées supra, accompagné de l'avis de l'autorité environnementale et de la réponse de RTE, sera mis à la disposition du public :

- sur support papier :

- \* au siège de l'enquête publique fixé au siège de la communauté de communes Aure Louron (CCAL) situé à Arreau (65240) au Château de Ségure, 2 avenue Calamun, du lundi au vendredi de 9 h00 à 12 h00 et de 14 h00 à 17 h 00;
- \* à la mairie de Lannemezan (65300), 1 place de la République, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30
- \* à la mairie de Sarrancolin (65410), 5 rue de l'Hôtel de Ville, aux jours et heures habituels d'ouverture au public des bureaux, soit les mardis et jeudis de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ;

- en version dématérialisée :

- \* sur un poste informatique en libre accès :
  - au siège de la communauté de communes Aure-Louron, à l'adresse et aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux susmentionnés ;
  - à l' Espace Public Informatique de Lannemezan situé 55 rue Thiers, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h

\* sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse suivante : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmees-ou-en-cours-r1337.html>

Les observations et propositions relatives au projet pourront, durant la durée susmentionnée de l'enquête, être :

- consignées par écrit sur les registres d'enquête ouverts à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, au siège de la CCAL et en mairies de Sarrancolin et de Lannemezan ;
- envoyées par courrier à l'attention de « M. Christian FALLIERO, commissaire enquêteur », au siège de l'enquête publique (siège de la CCAL) à l'adresse susmentionnée ;
- transmises par courriel à [pref-dup-rte-neste@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-dup-rte-neste@hautes-pyrenees.gouv.fr)

Les pièces éventuellement jointes aux messages ne peuvent excéder 5 Mo.

Les courriers et documents déposés dans les lieux d'enquête seront annexés au registre d'enquête correspondant. Les observations émises par courriel seront annexées au registre d'enquête déposé au siège de l'enquête (siège de la CCAL) et consultables sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse précitée.

Toutes observations, tous courriers ou courriels parvenus avant 9 h 30 le jour de l'ouverture de l'enquête publique ou après 17 h 00 le jour de la clôture, ne pourront être pris en considération.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences organisées :

Lieux d'enquêtes	Permanences
Siège de la Communauté de Communes Aure Louron à Arreau	Lundi 24 janvier 2022 de 9 h 30 à 12 h 00 et Vendredi 25 février 2022 de 14 h 30 à 17 h 00
Mairie de SARRANCOLIN	Samedi 19 février 2022 de 10h00 à 12h00
Mairie de LANNEMEZAN	Mercredi 9 février 2022 de 15h00 à 17h00

Compte tenu de la situation sanitaire, les personnes souhaitant s'entretenir avec le commissaire enquêteur par téléphone pourront en faire la demande au secrétariat du siège de l'enquête (Communauté de communes Aure Louron) au 05 62 40 10 71 afin de fixer un rendez-vous téléphonique à cet effet.

Toute information sur ce projet pourra être demandée à RTE auprès de M. Michel PRETTE, responsable projets concertation : 05.62.14.91.00 – michel.prette@rte-france.com – 82 chemin des Courses 31037 TOULOUSE Cedex 1.

Dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra à M. le Préfet des Hautes-Pyrénées son rapport et ses conclusions motivées sur le projet. Copie de ces documents sera déposée au siège de la communauté de communes Aure Louron à Arreau et en mairies de Sarrancolin et de Lannemezan ainsi qu'à la Préfecture des Hautes-Pyrénées (Pôle Environnement) et sur le site internet des services de l'Etat (<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/historique-des-enquetes-cloturees-r126.html>) où ils seront tenus à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier, des observations émises ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur auprès de la préfecture (Pôle Environnement et Procédures Publiques – Place Ch. de Gaulle – 65013 Tarbes cedex 9).

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure d'enquête publique unique sont :

- un arrêté préfectoral délivré par le Préfet des Hautes-Pyrénées portant déclaration d'utilité publique de la création du poste de transformation 225.000 / 63.000 volts d'Aure sur la commune d'Arreau ;
- un arrêté ministériel délivré par la Ministre de la Transition écologique déclarant d'utilité publique la création de deux liaisons souterraines à 225.000 volts entre le poste d'Aure et celui de Lannemezan et emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Sarrancolin ;
- un arrêté préfectoral délivré par le Préfet des Hautes-Pyrénées portant déclaration d'utilité publique de la création des raccordements du poste d'Aure au réseau à 63.000 volts existant en technique souterraine (quatre liaisons).

Fait à Tarbes, le 20 DEC. 2021

Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale

Sibylle SAMOYAU 